

Le Conseil de la concurrence informe désormais aussi via une newsletter et les réseaux sociaux sur ses activités ainsi que sur les derniers développements en matière du droit et de la politique de la concurrence (11.02.2019)

Communiqué par: Conseil de la concurrence

Afin de mieux communiquer sur ses missions et d'améliorer généralement la compréhension des effets positifs d'un fonctionnement concurrentiel des marchés, le Conseil de la concurrence ajoute, en complément à son site [Internet](#), plusieurs canaux supplémentaires à sa communication avec les entreprises, le monde politique et le public en offrant aux personnes intéressées la possibilité de s'abonner à une newsletter qui sera diffusée à un rythme régulier.

Dénoté « L'actualité du Conseil de la concurrence », un bulletin d'information électronique met l'accent sur les activités du Conseil et sur les développements en matière du droit et de la politique de la concurrence tant sur le plan national qu'eupéen. Les personnes intéressées peuvent s'abonner gratuitement à la newsletter via le site Internet du Conseil à l'adresse: <https://concurrence.public.lu/fr/support/newsletter.html>. Les personnes intéressées peuvent aussi s'informer sur les réseaux sociaux à savoir sur [Twitter](#) (@concurrence\_lux) et sur [LinkedIn](#) (Conseil de la concurrence de Luxembourg - Luxembourg Competition Council).

En tant qu'autorité administrative indépendante, le Conseil de la concurrence veille au respect des règles de concurrence nationales et européennes et garantit le bon fonctionnement des marchés. Ce faisant, le Conseil cherche à protéger les intérêts des consommateurs et des entreprises contre les comportements anticoncurrentiels qui pourraient avoir pour effet de restreindre le jeu de la concurrence.